Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_51-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 17 NOVEMBRE 2026

**Nombre de conseillers : 11**
**Présents : 10**
**Votants : 10**

**Date de convocation : 06 novembre 2026**
**Date d'affichage : 06 novembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

**Étaient présents** : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Alban BERTHELOT, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN, Mme Chris HOZE.

**Était absente excusée** : Mme Florence GUERIN

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
Chris HOZE est nommée secrétaire de séance.

## DELIBERATION N° 2026-51
## Objet : CONTRATS D'ASSURANCES

**Exposé :**

Madame Le Maire expose à l'assemblée que les contrats d'assurance actuels de la collectivité arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Afin de garantir la continuité de la couverture des risques de la collectivité, une consultation a été lancée le 18 août 2026.

La consultation a été divisée en plusieurs lots distincts pour répondre précisément aux besoins :

- Dommages aux bâtiments et aux biens
- Missions auto collaborateurs et administrateurs
- Responsabilité civile, Protection juridique
- Assurances des risques statutaires

À l'issue de la date limite de réception des offres fixée au 22 septembre 2026, les compagnies d'assurance GROUPAMA et la SMACL ont déposé un dossier.

Les offres ont été étudiées selon les critères de choix définis dans le règlement de la consultation (Valeur technique des garanties, Montant des primes et franchises).

Madame Le Maire présente le rapport d'analyse des offres et propose au Conseil d'attribuer les différents contrats à l'assureur GROUPAMA

- Dommages aux bâtiments et aux biens .....1 430.93 €
- Missions auto collaborateurs et administrateurs .....606.13 €
- Responsabilité Civile, Protection juridique.....1 756.73 €
- Assurances des risques statutaires .....3 578.65 €

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_51-DE

Ces contrats prendront effet à compter du **1er janvier 2027** pour une durée de 5 ans.

**Délibération** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix des contrats mentionnés ci-dessus et retient les offres de la compagnie d'assurances GROUPAMA pour les montants indiqués soit un total de 7 372,44 €.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer les marchés publics d'assurance correspondants, ainsi que tous les actes, avenants et documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de cette décision.
- DIT que les crédits nécessaires au paiement des primes annuelles d'assurance seront inscrits au budget principal de la collectivité au compte 6161 pour toute la durée des contrats.

La Secrétaire de séance,
Chris HOZE

Le Maire,
Fabienne BONDON

MAIRIE DE LA NOUAYE (ILLE-ET-VILAINE)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire